



Commune de MAISOD  
230, Route du Pont de la Pyle  
39 260 MAISOD  
03.84.42.32.46 – mairie@maisod.fr

## DÉLIBÉRATION N° M-2023-0027 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/07/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

### Étaient présents :

M. BLASER Michel, Mme BERTHOLINO Michèle, M. LACROIX Régis, Mme BARTHET Delphine, M. MIELLIN Charles, M. RAGEOT Michel, Mme REVY Julie, Mme MORNICO Sonia

Procuration(s) : Mme GROS Céline à M. Régis LACROIX,  
M. Julien BUFFAUT à M. Michel BLASER

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Michèle BERTHOLINO

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoir(s) : 2

Absents : .....

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation  
20/07/2023

Date d'affichage  
20/07/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :  
26/07/2023

et publication du :  
26/07/2023

## FINANCES : Réfection toit d'un bâtiment agricole

### - Ferme du Brillat : Approbation de devis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la toiture du bâtiment situé sur le parc de Sapey, loué par Mme Laëtitia PUYRAIMOND, prend l'eau de toute part. Les plaques en fibrociment sont fissurées.

Un devis a été réalisé par la société BÖHM à la somme de 18 946.60 € HT, soit 22 735.92 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, valide le devis de la société BÖHM à la somme de 18 946.60 € HT soit 22 735.92 € ttc et autorise Monsieur le Maire à procéder au lancement des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel BLASER



Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20230725-M\_2023\_0027-DE

